

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 11 DECEMBRE 2018**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **17 DEC. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 décembre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-118

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

AVENANT A LA  
CONVENTION  
D'INSPECTION SANTE ET  
SECURITE AVEC LE  
CENTRE DE GESTION DE  
LA FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DU RHONE  
ET DE LA METROPOLE DE  
LYON (CDG69)

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), Mme ROUCHON (par proc. à M. JOUBERT), M. COUTURIER (par proc. à M. MANINI), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT), Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. CHAVANE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme BREMOND jusqu'après élection du secrétaire de séance), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. ROULE), Mme NICAISE (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote sur le N° 2018-96), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme CARRET), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à Mme WEBANCK), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : M. LE MAIRE**

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale prévoit que l'autorité territoriale désigne, après avis du Comité Technique, le ou les agents qui sont chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité ou de passer une convention à cet effet avec le Centre de gestion.

Par délibération N° 2017-08 du 13 février 2017, le Conseil Municipal a décidé de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) en ce qui concerne la fonction d'inspection santé et sécurité.

Par avenant, le Centre de Gestion fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le coût de la mission prévu à l'article 6 de la convention à 450 € par jour, soit un total de 5 850 € annuels correspondant aux 13 jours d'intervention prévus à l'article 4.2.

Par conséquent, le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

**- APPROUVE**

les termes de l'avenant ci-joint relatif à la modification de la convention d'inspection santé et sécurité au travail,

**- AUTORISE**

Monsieur le Maire à le signer,

**- DIT**

que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 011 du budget de l'année en cours, dans la nature 6288 et fonction 020G.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **17 DEC. 2018**  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

